

*Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-Dornot
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-DORNOT
Tel 03 87 30 90 26*

REUNION DU COMITE SYNDICAL Mercredi 01 mars 2023 à 18 heures

Le Comité s'est réuni le 1^{er} mars 2023 à 18 heures 00 minutes à la salle Lucienne MONDON de la mairie d'Ancy-Dornot, siège du syndicat, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 20 février 2023, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Étaient présents :

Mesdames : Béatrice PETERLINI – Emilie PASCAREL – Monique HECKER – Nathalie DAMIEN – Patricia MELY – Gaëlle BRUCKMANN – Martine CHENET – Nicole COLLET
Messieurs : Claude JANIN – Bastien FROTEY – Jean-Luc FAVIER – Raymond LECLERRE – Philippe AMBROISE – Lionel DERHAN – Martial SPICK – Eric KNOPPIK – Sylvain MARTIN – Daniel DEFAUX – Philippe PATCHINSKY – Guy POUGET – Yannick GROUTSCH

Absents excusés :

Madame Isabelle VIALLAT et Monsieur Fabrice LECLAIRE (procuration faite à Madame Nicole COLLET)

Assistait également : Christian FRACHE (agent ONF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Béatrice PETERLINI est élue pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Tous les chiffres correspondent à des montants HT car le SMGF récupère la TVA. D'ailleurs le Compte Administratif ainsi que le Budget sont toujours votés en HT.

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de 3 500 habitants et plus d'organiser dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif, un débat d'orientation budgétaire. Le Syndicat par sa structure et comptant la ville de Metz comme membre est soumis à cette obligation.

Martial SPICK présente les résultats obtenus de l'année passée qui feront l'objet d'un vote du compte administratif en dépenses et recettes lors de la prochaine réunion de Comité Syndical.

1. FONCTIONNEMENT 2022

- Les dépenses liées à l'activité même du Syndicat sont :

Intitulé dépenses	2021	2022	Commentaires
Reversement frais de secrétariat	1 398,06	1 439,10	Versement à commune d'Ancy-Dornot pour locaux, informatique, frais postaux et de téléphonie...
Entretien forêts	13 548,00	17 133,40	Travaux sylvicoles, d'exploitation et d'entretien, contribution à l'hectare, encadrement ONF
Cotisations diverses (COFOR, PEFC, assurance)	959,47	1 089,98	Assurance 2021 à compter du 09/09/21
Indemnités secrétariat et présidence + cotisations	3 583,86	4 167,62	Indemnités Président 2021 à compter du 28/04/21 et réévaluation des indices au 01/07/22
Frais de garderie et Contribution Volontaire Obligatoire	2 179,70	2 935,72	Fonction du volume de bois vendu en n-1 (chiffre fourni par ONF)
Charges financières – escompte et frais Payfip	0,00	4,81	
TOTAUX	21 669,09	26 770,63	

- Les recettes de fonctionnement représentent :

Intitulé recettes	2021	2022
Vente de bois via ONF	22 687,25	19 318,25
Vente bois de chauffage	5 200,00	6 770,00
Droit de passage commune de Novéant	2 380,00	2 380,00
Participation des communes	0,00	10 052,43
TOTAUX	30 267,25	38 520,68

Ainsi le résultat net de l'exercice 2022 présente un excédent de 11 750,05 € en fonctionnement.

En tenant compte de l'excédent reporté de 13 869,22 €, l'excédent de fonctionnement cumulé est donc de 25 619,27 €.

2. INVESTISSEMENT 2022

- Les dépenses liées à l'activité même du Syndicat sont :

Intitulé dépenses	2021	2022	Commentaires
Réfection de la route forestière des Loyées	1 800,00	0,00	
Travaux sylvicoles 2022 + reliquats 2021	0,00	26 863,00	Reliquat travaux sylvicoles 2021 + travaux 2022

Ainsi le résultat net de l'exercice 2022 présente un déficit de 26 863,00 € en investissement.

En tenant compte de l'excédent reporté de 12 435,50 €, le déficit d'investissement cumulé est donc de 14 427,50 €.

Aucun Restes à Réaliser n'étant reporté sur 2023, le besoin de financement est donc porté à 14 427,50 €.

L'affectation du résultat serait donc la suivante :

- Au 001 (dépenses) : Résultat d'investissement (besoin de financement) 14 427,50
- Au 1068 (recettes) : Excédents de fonctionnement capitalisés 14 427,50
- Au 002 (recettes) : Excédent de fonctionnement reporté 11 191,77

Compte tenu des prévisions suivantes :

- Révision de l'indemnité de secrétariat à la somme de 1 650 € / an en lieu et place des 1 440 € actuels, versée à la commune d'Ancy-Dornot, compte tenu des hausses du prix de l'énergie, de l'affranchissement postal, du prix des fournitures administratives, ... ;
- Augmentation de l'indemnité du Président permettant de couvrir les frais de déplacement (le versement de frais de mission est interdit par la trésorerie car les indemnités doivent servir à couvrir ces frais) : de 3,5% à 10% ;
- Accord de la commune de Novéant pour un renouvellement de la convention de droit de passage pour la route des Loyées établie pour une durée de 3 ans avec versement d'une indemnité annuelle de 1 350 € contre 2 380 € jusqu'en 2022 ;
- Un programme d'exploitation pour 2023 (Etat Prévisionnel des Coupes) accepté par délibération le 19/10/2022 et présentant une estimation des recettes brutes attendues de 41 302,00 € HT ;
- Un EPC complémentaire de 24 250,00 € HT proposé par l'ONF. Il tient compte d'un volume de bois de chauffage de 800 stères (afin de satisfaire un maximum de demandes d'affouage) ainsi que des coupes à façonner en travaux d'exploitation qui n'étaient plus présentées depuis 2020. Ce complémentaire permet de porter l'estimation des recettes brutes attendues à 65 552,00 € HT ;

Les estimations pour 2023 sont les suivantes :

Fonctionnement

Recettes : 78 093,77 €

002 - Excédent reporté	11 191,77 €
Ventes de bois attendues (coupes à façonner)	16 250,00 €
Ventes de bois attendues (sur pied)	36 393,00 €
B. Chauffage attendus	12 909,00 €
Droit de passage Novéant	1 350,00 €

Dépenses : 60 304,30 €

<u>Entretien forêts</u>	
Exploitation – débardage par entreprises	9 320,00 €
Frais ATDO (bois chauffage, exploitation et vente sur pied)	3 788,00 €
Reliquat travaux sylvicoles et entretien 2022	2 408,10 €
Travaux entretien sur limites et infrastructures	12 330,00 €
Travaux sylvicoles 2023 (estimatif ONF)	13 360,00 €
Contribution 2€/ha	2 033,20 €
Reversement frais secrétariat	1 650,00 €
Cotisations diverses (assurances, COFOR, PEFC)	1 249,00 €
Indemnités secrétariat et présidence + cotisations	7 850,00 €
Frais de garderie + CVO	3 200,00 €
Charges financières (Frais Payfip + escomptes)	116,00 €

Soit un excédent de fonctionnement de 17 789,47 €

Investissement

Recettes : 14 427,50 €

1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	14 427,50 €
--	-------------

Dépenses : 50 843,50 €

001 - Résultat d'investissement	14 427,50 €
Travaux sylvicoles 2023	26 160,00 €
Travaux d'infrastructure sur route des Loyées	7 200,00 €
Reliquat travaux sylvicoles 2022	3 056,00 €

Soit un déficit d'investissement de 36 416,00 €

Tenant compte du virement de l'excédent de fonctionnement de 17 789,47 €, un déficit d'investissement à combler de 18 626,53 €.

Le Conseil Syndical a pris acte de la tenue du Début d'Orientation Budgétaire 2022.

Les propositions de travaux sylvicoles ainsi que ceux d'entretien de la route des Loyées et des limites parcellaires ont été présentés avec 2 priorités.

Au vu des résultats de l'exercice précédent et des projections 2023, les délégués décident de n'engager que les travaux indiquées en priorité 1.

Le budget 2023 sera donc établi ainsi.

III. MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU BUREAU

Suite aux différents changements de délégués et à l'absence de certaines désignations, le bureau doit être modifié et complété.

Malgré l'absence des délégués de Metz et de Lorry-les-Metz, le nouveau bureau est ainsi constitué :

ANCY-DORNOT	Béatrice PETERLINI
ARS-SUR-MOSELLE	Bastien FROTEY
BRONVAUX	Monique HECKER
CHATEL-SAINT-GERMAIN	Raymond LECLERRE
JUSSY	Lionel DERHAN
LESSY	Nathalie DAMIEN
LORRY-LES-METZ	
METZ	
MONTOIS-LA-MONTAGNE	Martial SPICK
NORROY-LE-VENEUR	Patricia MELY
PLAPPEVILLE	Philippe PATCHINSKY
REZONVILLE-VIONVILLE	Guy POUGET
ROZERIEULLES	Martine CHENET
SCY-CHAZELLES	Yannick GROUTSCH
VAUX	Fabrice LECLAIRE

IV. CONVENTION DROIT DE PASSAGE AVEC LA COMMUNE DE NOVEANT-SUR-MOSELLE

La commune de Novéant sur Moselle est propriétaire de parcelles forestières situées dans le même massif forestier que les communes d'Ancy-Dornot et Ars sur Moselle. Afin d'assurer l'exploitation et le transport des bois issus de ces parcelles, la commune de Novéant sur Moselle utilise un itinéraire situé sur les bans d'Ancy-Dornot et de Ars sur Moselle.

Ainsi cet itinéraire du chemin des Loyées utilisé pour ce transport de bois a bénéficié de travaux de réfection pris en charge par le Syndicat en 2013. A cette époque la question d'une participation financière a été posée à Novéant sur Moselle, qui a opté pour le paiement d'un droit de passage.

La convention ainsi établie en 2016 est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

Une nouvelle proposition a été transmise par la commune de Novéant-sur-Moselle, dans des termes identiques à l'exception du montant de l'indemnité qui passe de 2 380 € à 1 350 €.

Cette nouvelle convention serait signée pour une durée de 3 ans.

Le Président en donne lecture au Conseil Syndical.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Syndical accepte tous les termes de ladite convention et autorise le Président à signer tous les documents afférents au dossier.

V. **DIVERS**

Le Président informe les délégués des prochaines formations proposées par le COFOR :

Voirie forestière	26/05 : VALMESTROFF ou BUDLING
Bois local	23/06 : BRONVAUX ou RICHEMONT
Changement climatique - DFCI	20/10 : GROSBLIEDERSTROFF ou SCHWEYEN
Elu médiateur	06/04 : MONTOIS LA MONTAGNE Salle du conseil de la mairie
Réinvestir en forêt	09/06 : WITTRING ou BINING

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.